



**PRELEVEMENT BANCAIRE
2018/2019**

Accueil périscolaire
Restaurant scolaire

Cas N°1 :

Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement, vous n'avez pas de document à fournir. Votre dossier est déjà en notre possession.

Cas N°2 :

Vous choisissez de régler vos factures par prélèvement automatique tous les mois, à compter de la rentrée 2018/2019, merci de joindre un RIB au dossier.

Vous recevrez ultérieurement un mandat de prélèvement S.E.P.A, à signer pour confirmer votre autorisation.

**DANS TOUS LES CAS VOUS RECEVREZ PAR COURRIEL OU PAR VOIE
POSTALE, LA FACTURE CORRESPONDANT AUX PRESENCES DE VOTRE
ENFANT.**



**PRELEVEMENT BANCAIRE
2018/2019**

Accueil périscolaire
Restaurant scolaire

Cas N°1 :

Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement, vous n'avez pas de document à fournir. Votre dossier est déjà en notre possession.

Cas N°2 :

Vous choisissez de régler vos factures par prélèvement automatique tous les mois, à compter de la rentrée 2018/2019, merci de joindre un RIB au dossier.

Vous recevrez ultérieurement un mandat de prélèvement S.E.P.A, à signer pour confirmer votre autorisation.

**DANS TOUS LES CAS VOUS RECEVREZ PAR COURRIEL OU PAR VOIE
POSTALE, LA FACTURE CORRESPONDANT AUX PRESENCES DE VOTRE
ENFANT.**